### Village de Saint-Antoine

#### Politique 302 - Annexe « B »

#### Demande pour modification au fossé

No. de la demande (village)		
1) Nom du propriétaire		
2) Adresse	Code	
3) Tel. M, Trav,	Courriel	
Lieu de l'installation 4) Numéro civique du lot  5) Nom de la rue		
6) Raison de la demande;		
Explication		
7) Combien de ponceaux desservant le lot? Un   Deux	x □ Longueur	
8) Longueur prévue de la section à creuser ou remplir _		
9) Si la demande est approuvée (tel que décrit dans la Poeffectués par : Propriétaire □ Entrepreneur □	olitique 302), les travaux seraient	
Nom de l'entrepreneur	Tel	
SIGNATURE du demandeur	Date	

Le Village de Saint-Antoine n'est pas responsable pour les coûts d'installation et d'entretien des modifications au fossés.

## Village de Saint-Antoine

# Politique 302 - Annexe « B »

### Évaluation préliminaire – Municipalité

1)	No.de la demande
2)	Nom du propriétaire
3)	Adresse
4)	Inspection de la profondeur du fossé : □ moins que 750 mm (30") □ plus que 750 mm (30")
5)	Type de tuyau; □ PEHD □ Acier □ Béton □ Autre
6)	Longueur Diamètre
7)	Description / commentaires
	·
<u>De</u>	mande considérée pour remplissage :
né	Approuvée (ceci ne permet pas au propriétaire d'entreprendre la construction. Il est cessaire de fournir les informations requises dans la Politique 302 afin de recevoir pprobation du village et d'être en mesure d'entreprendre les travaux)
	Refusée
Ra	ison du refus
Sig	gnature Date